



Augmentation de pension alimentaire

Par **rabia70**, le **30/06/2011** à **15:01**

Bonjour, mon ex époux ne verse pas de pension alimentaire depuis 3 ans et n'essaye même pas de voir sa fille comme c'était stipulé dans le jugement. J'ai essayé à l'amiable de l'obtenir mais en vain, je n'ai même pas ses coordonnées. Il y a un mois de ça j'ai porté plainte pour non versement de pension alimentaire et je tombe de haut qu'on la police rejette la responsabilité sur moi le fait que je n'ai pas pris un huissier depuis ce temps-là et que je n'avais pas le droit d'attendre tout ce temps-là, car là-dessus la pension appartient à ma fille. Alors j'aimerais bien savoir ce que je risque personnellement vis-à-vis de la loi et au même temps ce qu'il risque lui le fait de ne pas avoir versé la pension depuis 3 ans. Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **15:41**

La police n'a pas le droit de vous dire ça. Avez-vous porté plainte directement auprès du procureur de la république en LRAR en joignant la copie du jugement ? Faites aussi une requête au JAF pour supprimer son DVH et augmenter la pension du fait qu'il n'utilise pas de ses DVH.